

Canton de domicile des parents de l'élève	Passage de		Passage vers		Nombre d'année pour la scolarité post obligatoire	Demande à effectuer Canton FR	Parents				Ski Romand
	Structure Scolaire	Sportive	Structure Scolaire (A)	Sportive			Demande à effectuer Canton VD	Demande à effectuer Canton GE	Demande à effectuer HSK Brig		
Fribourg	E. Obligatoire CO Bulle	Ski-Romand ou CRP Bulle	Enseignement Obligatoire CO Bulle	CRP-Bulle		Formulaire SAF délais 15 février (B)					Envoi liste finale Qualification CRP à Sspo délais 1er mai
	E. Obligatoire CO Bulle	CRP-Bulle	E. Post-obligatoire Collège Bulle	CRP Bulle	4 ans	Formulaire SAF délais 15 février (B) + inscription au Collège C)					
	E. Obligatoire CO Bulle	CRP-Bulle	E. Post-obligatoire Ecole de Sport Collège Bulle	NLZ Brig (D)	5 ans	Formulaire SAF délais 15 février (B)			Inscription à Ecole de Sport Brig (E) délais 1er mars		Envoi liste finale Qualification CRP à Sspo délais 1er mai
	E. Post-obligatoire Collège Bulle	CRP-Bulle	E. Post-obligatoire Ecole de Sport Collège Bulle	NLZ Brig (D)	5 ans	Formulaire SAF délais 15 février (B)			Inscription à Ecole de Sport Brig (E) délais 1er mars		
Vaud	Enseignement Obligatoire VD	Ski-Romand	Enseignement Obligatoire CO Bulle	CRP-Bulle		Formulaire SAF délais 15 février (B)	Formulaire de dérogation intercantonale (F) + attestation SROM délais 1er mai				Envoi liste Qualification au CRP à SEPS-VD délais 1er mai
	Enseignement Obligatoire CO Bulle	CRP-Bulle	E. Post-obligatoire Collège Bulle	CRP Bulle	4 ans	Formulaire SAF délais 15 février (B) + inscription au Collège C)	Formulaire "Classe pour Artiste et sportif d'Elite" délais mi-novembre (G)				
	E. Post-obligatoire Collège Bulle	CRP Bulle	E. Post-obligatoire Ecole de Sport Collège Bulle	NLZ Brig (D)	5 ans		Annnonce du transfert sur Brig à la DGEP - 1er Mai		Inscription à Ecole de Sport Brig (E) délais 1er mars		Envoi liste finale Qualification à NLZ à SEPS-VD / 1er mai
	Enseignement Obligatoire VD	Ski-Romand	E. Post-obligatoire Ecole de Sport Collège Bulle	NLZ Brig (D)	5 ans		Formulaire "Classe pour Artiste et sportif d'Elite" délais mi-novembre (G)		Inscription à Ecole de Sport Brig (E) délais 1er mars		
	E. Post-obligatoire VD	Ski-Romand	E. Post-obligatoire Ecole de Sport Collège Bulle	NLZ Brig (D)	5 ans		Formulaire "Classe pour Artiste et sportif d'Elite" délais mi-novembre (G)		Inscription à Ecole de Sport Brig (E) délais 1er mars		
Genève	Enseignement Obligatoire GE	Ski-Romand	Enseignement Obligatoire CO Bulle	CRP-Bulle		Formulaire SAF délais 15 février (B)		envoyer email à la DIP ESII (H) avant le 1er Mai			Envoi liste Qualification au CRP 1er mai à la DIP ESII
	Enseignement Obligatoire CO Bulle	CRP-Bulle	E. Post-obligatoire Collège Bulle	CRP Bulle	4 ans	Formulaire SAF délais 15 février (B) + inscription au Collège C)		envoyer email à la DIP ESII (H) avant le 1er Mai			
	E. Post-obligatoire Collège Bulle	CRP Bulle	E. Post-obligatoire Ecole de Sport Collège Bulle	NLZ Brig (D)	5 ans			envoyer email à la DIP ESII (H) avant le 1er Mai	Inscription à Ecole de Sport Brig (E) délais 1er mars		Envoi liste Qualification au CRP 1er mai à la DIP ESII
	Enseignement Obligatoire GE	Ski-Romand	E. Post-obligatoire Ecole de Sport Collège Bulle	NLZ Brig (D)	5 ans			envoyer email à la DIP ESII (H) avant le 1er Mai	Inscription à Ecole de Sport Brig (E) délais 1er mars		
	E. Post-obligatoire GE	Ski-Romand	E. Post-obligatoire Ecole de Sport Collège Bulle	NLZ Brig (D)	5 ans			envoyer email à la DIP ESII (H) avant le 1er Mai	Inscription à Ecole de Sport Brig (E) délais 1er mars		

(A): les niveaux scolaires et orientations sont définis par l'école dans laquelle l'élève est scolarisé. L'école accueillant l'élève se conformera à la décision d'orientation de l'école précédente.

Exemples d'équivalence:

Succès 1ère Collège Bulle passage en 2ème Brig
Succès 1ère Gymnase VD passage en 2ème Brig

Critères pour l'admission en voie commerciale à Brig: les élèves domiciliés dans le Canton de Fribourg et désirant aller à Brig doivent remplir les critères spécifiques du canton de fribourg pour intégrer une école de commerce.

L'Ecole de sport pourra envisager au cas par cas en fonction du dossier scolaire le saut d'une année (exigence minimale: 5.5 de moyenne).

(B): pour les élèves scolarisés dans le Canton de Fribourg, le formulaire SAF est à remplir chaque année avant le 15 février.

Formulaire et instructions: <http://forms.fri-tic.ch/index.php/97129/lang-fr>

(C): tout les élèves désirant entrer au Collège à Bulle (enseignement post-obligatoire) doivent remplir un formulaire d'inscription au Collège sur le site:

<http://www.collegedusud.ch/administration/documents/#c144>

(D): la HSK permet de préparer uniquement les diplômes suivants: Matu professionnelle Commerciale MPC (4ans + 1 an stage), Matu Gymnasiale (5ans: donne accès à n'importe quelle formation universitaire en Suisse)

(E): information et formulaire d'inscription sur

<http://www.spiritus.ch/fr/ecole-de-sport/inscription/inscription>

(F): Information et formulaire pour la demande de dérogation intercantonale sous

<http://www.vd.ch/themes/formation/scolaire-obligatoire/formulaires/>

aller sous "Formulaire dérogation à la zone de recrutement" et sélectionner le formulaire "Formulaire VD de demande d'application de l'accord intercantonal CIIP. L'attestation de Ski-Romand doit être demandée à l'entraîneur responsable.

(G): pour les élèves dont les parents sont domiciliés dans le canton de vaud, le formulaire "Classe pour Artistes et Sportifs d'élite" ne doit être rempli qu'une fois lors du premier transfert.

Lors du transfert de Bulle à Brig les parents doivent informer le DGEPO par lettre au plus tard le 1er juillet.

Formulaire et instructions: <http://www.vd.ch/themes/formation/gymnase/ecole-de-maturite/loffre-de-formation/les-artistes-sportifs-delite/informations-et-inscription/>

(H) DIP- Genève: la personne à contacter est Monsieur Philippe Kurer -Coordination Education Physique et Sport
philippe.kurer@edu.ge.ch
Tel: 022 388 84 60

Retour dans le canton d'origine:

Si à la fin d'une année scolaire, l'élève ne répond plus aux critères de sélection sportifs (CRP ou NLZ) il doit en principe ré-intégrer le système scolaire du canton de domicile de ses parents. Il sera alors ré-intégré dans une voie équivalente et l'école s'assurera qu'il ne perde pas une année sur ce qui aurait été son cursus sans ce nouveau transfert: soit un total de 4 ans si retour du Collège de Bulle ou 5 ans si retour de la HSK-Brig.

Les règles suivantes sont en général applicables:

<u>HSK succès</u>	<u>Retour FR</u>	<u>Retour VD</u>
Année 1	Année 2	Année 1
Année 2	Année 3	Année 1 ou 2 selon dossier scolaire
Année 3	Année 4	Année 2

<u>HSK Echec</u>	<u>Retour FR</u>	<u>Retour VD</u>
Année 1	Année 1	Année 1
Année 2	Année 2	Année 1
Année 3	Année 3	Année 2